

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET :

**Espace naturel sensible de la butte Sainte Geneviève
Convention de partenariat avec le Conseil Général**

Rapporteur : M. VOGIN

EXPOSE DES MOTIFS

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 septembre 2009, il avait affirmé vouloir adhérer à la démarche instituée par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle en faveur des Espaces Naturels Sensibles et de l'appliquer au site de la butte Sainte Geneviève.

L'acquisition de cet ancien terrain militaire de manœuvres s'élève à la somme de 42.000 euros, hors frais et taxes.

Or, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle accompagne la commune d'Essey-lès-Nancy dans son investissement foncier à hauteur de 50 % de la somme engagée sous forme d'une subvention versée dans le respect du cadre conventionnel et du règlement de subvention E.N.S.

Par ailleurs, les services du Conseil Général apporteront un conseil technique à chaque étape de la démarche.

En contrepartie, la commune s'engage à gérer au mieux l'espace de la butte Sainte Geneviève ; la constitution d'un syndicat mixte avec les collectivités voisines est fortement envisagée et pourrait se substituer par avenant à la commune d'Essey-lès-Nancy.

Obligation est également prévu d'ouvrir ce site remarquable au public, dans le respect de la sensibilité des lieux et dans une volonté de développement durable.

PROPOSITIONS

Vu l'avis favorable de la commission Environnement – Développement Durable réunie le 9 février 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter les termes de la convention de partenariat avec le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle portant sur l'Espace Naturel Sensible de la butte Sainte Geneviève,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 1^{er} mars 2010.

Extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul MONIN